

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 09410
Numéro SIREN : 849 658 208
Nom ou dénomination : 3 ANS FERME

Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2021 sous le numéro de dépôt 115671

3 ANS FERME
Société par actions simplifiée
au capital de 1000 euros
Siège social : 179 T rue du Faubourg Saint Denis
75010 Paris
849658208 RCS Paris

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE

DU 30 juin 2021

Le 30 juin 2021, à 11 heure, les associés de la Société 3 ANS FERME se sont réunis en assemblée générale mixte annuelle, au siège social, 179 T rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du 15 juin 2021.

Veronique Bulteau préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la Présidente, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des actions.

La Présidente de Séance constate que sont présents :

- Veronique Bulteau détentrice de la pleine propriété de 600 actions,
- La société Blue Duck représentée par Monsieur Fabien Prevost détentrice de la pleine propriété de 400 actions,

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis la Présidente déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- Rapport spécial du Président

certifié conforme 

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Continuité de la société malgré les pertes ;
- pouvoir en vue des formalités.

La Présidente donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

L'assemblée générale ordinaire approuve, conformément aux dispositions de l'article 1843 du Code civil, les opérations réalisées ainsi que les actes et engagements pris par Véronique Bulteau en qualité de fondateur de la Société pendant la période antérieure à l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Elle décide que la Société reprendra à son compte tous ces actes, engagements et opérations comme si elle-même les avait passés dès son origine.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter de l'exercice s'élevant à 75 527 euros de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur : 0 euros
- Résultat déficitaire de l'exercice : 75527 euros.

Affectation

Report à nouveau :

- Au report à nouveau, soit (75 527) euros.
- Solde du report à nouveau, soit (75 527) euros.

Répartition après affectation

VB 16

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à (74 527) euros et celui des réserves à 0 euros.

Capitaux propres

L'assemblée constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, que l'assemblée générale extraordinaire des associés soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur la convention de compte courant qui y est mentionnée ainsi que sur la rémunération du Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - CONTINUITE DE LA SOCIETE MALGRE LES PERTES

L'assemblée statuant dans le cadre des décisions extraordinaires, après avoir pris connaissance que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, décide qu'il n'y aura pas lieu à dissolution de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION – REMUNERATION DU PRESIDENT

L'assemblée générale décide d'entériner les rémunérations perçues par la Présidente au titre de l'exercice écoulé telles qu'elles ressortent du rapport de gestion et décide de fixer la rémunération brute mensuelle pour 2021 à 8 532,42€.

VB

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION – DECLARATION DE CONFIDENTIALITE

L'assemblée générale des associés décide que le dépôt des comptes sera assortie d'une déclaration de confidentialité des comptes annuels MICRO ENTREPRISE Article R. 123-111-1 du code de commerce Annexe 1-5-1 à l'article A. 123-61-1 du code de commerce.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente de Séance déclare la séance levée à 11h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les associés présents :



Veronique Bulteau



BLUE DUCK

Fabien Prevost